

NOVALITH®

Crépi silicate APS fin 0.8 AS-PROTECT pour l'extérieur

Produit Crépi silicate de finition basé sur la «technologie APS» développée par KABE Peintures. Il se distingue par ses excellentes propriétés de mise en œuvre, un usage universel et une résistance maximale aux intempéries. NOVALITH crépi pour l'extérieur est hydrofuge et microporeux.

Pour les façades qui sont exposées aux intempéries ou à l'eau de condensation (notamment les isolations thermiques extérieures crépies), nous recommandons: **NOVALITH crépi pour l'extérieur AS-PROTECT** (avec protection du film contre les algues et les champignons).

L'application d'une couche supplémentaire avec NOVALITH peinture AS-PROTECT augmente l'effet de protection. Pour les bâtiments neufs et les rénovations il faut déjà tenir compte du risque d'apparition d'algues et de champignons dès la planification des travaux.

Il s'agit avant tout de tenir l'humidité à l'écart (notamment des éclaboussures d'eau) par des mesures structurelles et constructives (par exemple, les avant-toits, les larmiers, distance des plantes, etc.) ou des mesures d'entretien planifiées (par exemple un nettoyage régulier). Des influences fortement alcalines réduisent en général les effets de conservation du film.

Domaine d'application Sur tous les supports solides usuels dans le domaine des façades.

Caractéristiques techniques/ valeurs d'essai

Liant de base	Polysilicates spéciaux (technologie APS)
Pigment de base	Dioxyde de titane rutile et pigments de couleur inorganiques
Consommation	Env. 1,5 kg/m ² +/- 10%, dépend fortement de la nature du support!
Dilution	Prêt à l'emploi Possibilité de corriger la consistance avec de l'eau
Masse volumique	1,97 kg/l
Teneur en solvants (COV-CH)	0,5%, non soumis à la taxe COV

Forme de livraison

Granulométrie	Env. 0,8 mm, ribé plein
Teinte/teintage	Blanc naturel, selon carte des teintes ou selon échantillon si la teinte est réalisable avec des pigments inorganiques.
Conditionnement	Bidon plastique de 25 kg net
Stockage	Au moins 12 mois en emballage d'origine bien fermé au frais et à l'abri du gel; voir l'étiquette pour la date exacte d'expiration.

Mise en œuvre

- Support** Le support doit être propre, sec, sain et dégraissé. Respecter un délai de carbonatation suffisant pour de nouveaux crépis.
- Respecter la norme SIA 118/257 et les fiches techniques et directives de l'ASEPP. Il est également recommandé de se reporter aux articles de la check-list KABE ou les fiches techniques à thèmes KABE.
- Couche de fond** Une couche préliminaire avec NOVALITH couche de fond pour crépi silicate APS est indispensable. Appliquer à la brosse ou au rouleau et laisser sécher 24 heures au minimum.
- Mode d'application** Appliquer à l'aide d'une truelle en acier inoxydable à l'épaisseur du grain, puis frotter. NOVALITH crépi pour l'extérieur AS-PROTECT est livré prêt à l'emploi. Le matériel doit être bien mélangé avant l'application.
- Remarques particulières** Après usage, nettoyer immédiatement l'outillage à l'eau.
- Ne pas mettre en œuvre avec une température du support inférieure à +5°C, une humidité relative de l'air élevée (> 70%) ou sous un rayonnement solaire direct. Avec des produits d'enduction diluables à l'eau, la température joue un rôle déterminant pour la formation du film.
- Si la température est basse, il faut en outre tenir compte de la formation d'eau de condensation. Des températures différentes pendant la phase de la prise (par exemple ombres dues aux échafaudages) peuvent entraîner une modification de la teinte et de la structure. Après application, protéger les surfaces traitées contre le vent et la pluie.

Données de sécurité

- Mesures de précaution** Respecter les directives de sécurité de la SUVA ainsi que celles figurant sur les étiquettes des produits, sur la fiche des données de sécurité ainsi que dans notre brochure consacrée à la sécurité et à l'environnement (au besoin la demander).
- Recyclage KABE** Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnés à KABE Peintures. Demander notre brochure pour des informations détaillées.

Elimination Remettre les bidons entamés et des produits résiduels ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances de la DETEC sur les directives des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED).

Les informations de cette fiche technique relatives aux caractéristiques et à l'application du produit sont communiquées selon nos connaissances, notre travail de développement et nos expériences pratiques. Etant donné la diversité des applications possibles, il est impossible de présenter toutes les particularités du produit. En cas de doute, nos techniciens et nos collaborateurs du service extérieur se tiennent à disposition pour tout renseignement. Nos conditions générales de vente et de livraison sont en outre applicables.

Une nouvelle édition de cette fiche technique peut comporter des changements mettant en cause la validité de certaines données, c'est pourquoi nous vous demandons de toujours consulter une fiche technique actualisée.